

**Remise à niveau des installations de signalisation et de régulation routière, installation d'une surveillance automatique du trafic le long du m1 – Demande de crédit**

---

AU CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. Préambule**

Les Communes de Chavannes-près-Renens et d'Ecublens sont copropriétaires de certaines des installations de régulation routière dont il est question dans ce préavis et en assume, dès lors, la maintenance ainsi que le renouvellement.

**2. Etat de situation**

Suite à certains problèmes récurrents de détection des véhicules, rencontrés au carrefour du Pontet, un contrôle du système par une entreprise spécialisée a mis en évidence le mauvais fonctionnement de nombreuses boucles d'induction au sol.

Pour leur part, les transports publics de la région lausannoise ont procédé à une évaluation technique des installations de régulation routière (IRR) échelonnées le long du tracé du m1, laquelle a révélé la nécessité de procéder à une opération globale de remise à niveau de ces dernières, tant au niveau des appareillages externes qu'internes.

Ces installations, pour la plupart en exploitation depuis 1990, n'ont bénéficié depuis lors d'aucune mise à jour ou rénovation; leur état général peut par conséquent être qualifié de vétuste et obsolète, nécessitant une intervention de la part des propriétaires, ceci pour des raisons évidentes de disponibilité, donc de sécurité.

**3. Principe de remise à niveau des installations de régulation routière**

Après analyse de la situation, et au vu de la disponibilité à moyen terme (4 ans au moins) des pièces de rechange et du support offerts par le fournisseur des installations (Siemens SA), le présent préavis ne porte que sur la modernisation de celles-ci et non sur leur renouvellement complet, bien plus onéreux et contraignant pour les parties.

Ces installations seront donc rénovées en fonction du niveau de vétusté et d'obsolescence de leurs composants (voir tableau ci-après), le carrefour du Pontet étant prévu en 2009, au vu de son importance et des problèmes précités de détection des véhicules, et les autres échelonnés dès 2010.

Les installations de régulation routière des carrefours de Praz-Véguey et de la Mouline, Commune de Chavannes-près-Renens, mais parties intégrantes du plan d'affectation cantonal n° 229 (PAC 229), étant appelées à être modernisées, respectivement à court et à moyen terme, en fonction de projets actuellement à l'étude, elles n'ont pas été prises en compte dans le présent préavis; leur éventuelle remise à niveau avant modification devront faire l'objet de négociations entre les parties prenantes (Hautes Ecoles, canton, commune).

#### 4. Répartition des coûts des installations de régulation routière

Le présent préavis concerne donc les installations de régulation routière mentionnées dans le tableau ci-dessous et propriété des Communes de Chavannes-près-Renens et d'Ecublens selon un pourcentage défini par convention (Pontet) ou conformément aux limites territoriales.

Installation	Pourcentage		Ordre	Observations
	Chavannes	Ecublens		
Pontet Nord	25	75	1	
Cèdres Champ-Fleuri	25	75	3	
Concorde	0	100	2	
Praz-Véguey	100	0	3	Font partie du PAC 229
Mouline	100	0	4	

#### 5. Travaux prévus au carrefour du Pontet

Les panneaux de signalisation routière (panneaux de direction avancés sur routes principales) placés sur les portiques accusent le poids des ans et, de plus, leur mise en conformité, selon les normes de l'Office fédéral des routes (OFROU), doit intervenir d'ici à 2012; ces éléments plaident donc en faveur d'un remplacement de ces panneaux dans le cadre des travaux de remise à niveau des installations de régulation routière.

En ce qui concerne le système de détection des véhicules, la proposition contenue dans le présent préavis préconise la pose de caméras de surveillance du trafic sur les portiques surplombant les voies de circulation; ce système a pour avantage de supprimer les boucles d'induction au sol, les zones de détection étant programmées directement sur les caméras, et d'être par conséquent moins onéreux à terme (suppression des frais de réfection de la chaussée suite au remplacement ou à la réparation des boucles inductives).

#### 6. Coûts

Le tableau ci-après comprend le coût total des actions suivantes:

- remise à niveau des installations de régulation routière (mise à jour de l'électronique des contrôleurs, mise en place d'ampoules à LED, rénovation des armoires en polyester);
- raccordement, mise en service et gestion;
- acquisition et mise en place du système de détection des véhicules par caméras au carrefour du Pontet;
- remplacement et mise en place de nouveaux panneaux de signalisation au carrefour du Pontet.

Installation			Répartition [%]			
	Prix brut [CHF]	15%	Chavannes	Ecublens	Chavannes	Ecublens
<b>Pontet Nord</b>	126'580.00	145'567.00	25.00	75.00	<b>36'391.75</b>	<b>109'175.25</b>
<b>Cèdres et Champ- Fleuri</b>	39'437.67	45'353.32	25.00	75.00	<b>11'338.33</b>	<b>34'014.99</b>
<b>Concorde</b>	54'821.42	63'044.63	0.00	100.00	<b>0.00</b>	<b>63'044.63</b>
<b>Praz-Veguey</b>	0.00	0.00	100.00	0.00	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Mouline</b>	0.00	0.00	100.00	0.00	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Totaux</b>	<b>220'839.09</b>	<b>253'964.95</b>			<b>47'730.08</b>	<b>206'235.00</b>
					<b>TVA 51'357.57</b>	<b>221'908.86</b>

Le pourcentage SIA (divers et imprévus 15 %) est inclus dans les prix.

Un tableau détaillé, avec le coût de chacune des actions, est annexé au présent préavis.

## 7. Entretien et réparation des installations de régulation routière

A l'heure actuelle, les TL assurent l'entretien et les réparations courantes des installations sans être au bénéfice d'un contrat avec le fournisseur (Siemens SA), ce dernier étant toutefois appelé, au besoin, pour des interventions nécessitant des connaissances particulières.

Les TL recentrant progressivement leurs ressources sur les activités de transport, le support technique qu'ils assurent actuellement pourrait à terme ne plus entrer dans leurs attributions.

Dès lors, en cas d'acceptation du présent préavis, un contrat de maintenance sera conclu entre le fournisseur (Siemens SA) et les TL, garantissant dans la durée, tant aux propriétaires qu'aux exploitants, une bonne disponibilité des installations, ainsi qu'un senseur (ou capteur) d'état des équipements.

Ainsi, les TL continueront à assurer le suivi technique et financier des installations de régulation routière et transmettront aux communes leurs décomptes respectifs conformément à la répartition appliquée à ce jour.

La conclusion d'un tel contrat nécessite une mise en conformité d'entrée (prestation unique) qui s'ajoute à l'entretien préventif annuel des contrôleurs.

De fait, si le marché se conclut, le fournisseur pressenti (Siemens SA) offrira la conformité d'entrée, soit un montant total pour les deux communes de Fr. 9'700.--, TVA non comprise.

L'entretien préventif annuel des contrôleurs se monte également à Fr. 9'700.--, TVA non comprise, pour les deux communes.

Par souci de transparence, l'entretien 2009 est inclus dans le présent préavis et, en appliquant la clé de répartition utilisée précédemment, le montant annuel à charge de la Commune d'Ecublens s'élève à Fr. 5'700.--, TVA non comprise.

Pour les années suivantes, ce dernier montant sera incorporé dans le budget courant.

## **8. Surveillance automatique du trafic, carrefour ch. des Cèdres - av. du Tir-Fédéral / passage pour piétons rte du Pont-Bleu, Commune d'Ecublens**

Le contrôle automatique de la signalisation routière dans les carrefours et autres passages pour piétons protégés a un effet préventif et dissuasif très net en matière de sécurité routière, comme le démontrent par ailleurs les expériences faites à ce jour.

Dans le cadre des communes de l'Ouest lausannois, une analyse effectuée par la police de l'Ouest lausannois a démontré que les possibilités et les besoins de mettre en place de telles installations étaient importants, notamment aux carrefours et passage pour piétons cités en titre, situés sur la Commune d'Ecublens.

Au niveau des coûts engendrés par de telles installations, la Commune prend en charge les frais liés à la signalisation fixe, soit en l'occurrence l'achat des mâts articulés supportant le système de contrôle des feux, ainsi que les travaux de mise en place de ces mâts (génie civil, électricité, etc.).

Les appareils de contrôle eux-mêmes (2) sont la propriété de l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois"; ceux-ci ne demeurent donc pas au même endroit, mais sont déplacés à intervalles réguliers sur les différents sites équipés des communes du district de l'Ouest lausannois.

Dans sa décision du 6 juillet dernier, la Municipalité d'Ecublens a accepté de doter de ce système les sites mentionnés ci-dessus, mais uniquement dans le sens descente (nord-sud) pour ce qui est du passage pour piétons de la rte du Pont-Bleu, et dans le sens montée (sud-nord) pour le carrefour ch. des Cèdres – av. du Tir-Fédéral, les coûts inhérents à ces installations devant être inclus dans le présent préavis.

### **8.1 Coûts**

- Carrefour ch. des Cèdres – av. du Tir-Fédéral:

○ Un mât articulé	Fr.	5'000.--
○ Installation électrique	Fr.	10'000.--
○ Génie civil	Fr.	<u>13'000.--</u>
Montant total hors TVA	Fr.	28'000.--
TVA 7,6 %	Fr.	<u>2'128.--</u>
Montant total TTC	Fr.	30'128.--
<b>Crédit demandé</b>	<b>Fr.</b>	<b>30'000.--</b>
		=====

- Passage pour piétons rte du Pont-Bleu:

○ Un mât articulé	Fr.	5'000.--
○ Installation électrique	Fr.	8'000.--
○ Génie civil	Fr.	<u>8'000.--</u>
Montant total hors TVA	Fr.	21'000.--
TVA 7,6 %	Fr.	<u>1'596.--</u>
Montant total TTC	Fr.	22'596.--
<b>Crédit demandé</b>	<b>Fr.</b>	<b>23'000.--</b>
		=====

### 9. Coûts totaux pour la Commune d'Ecublens

• Remise à niveau des installations de régulation routière	Fr.	222'000.--	TTC
• Entretien préventif des installations pour 2009	Fr.	6'200.--	TTC
• Surveillance automatique du trafic Cèdres-Tir-Fédéral	Fr.	30'000.--	TTC
• Surveillance automatique du trafic rte du Pont-Bleu	Fr.	<u>23'000.--</u>	TTC
<b>Montant total</b>	<b>Fr.</b>	<b>281'200.--</b>	<b>TTC</b>
		=====	

### 10. Financement

Cet investissement de **Fr. 281'200.--** est prévu au plan des investissements 2009-2013. Il sera couvert par la trésorerie ordinaire et engendrera une charge annuelle d'entretien de Fr. 6'135.-- TTC portée au budget ordinaire de fonctionnement.

L'amortissement interviendra, dès la fin des travaux, en 10 ans.

\* \* \*

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

## CONCLUSIONS

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 16/2009;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DÉCIDE

1. D'accepter la remise à niveau des installations de signalisation et de régulation routière, installation d'une surveillance automatique du trafic le long du m1.
2. D'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 281'200.-- (deux cent huitante et un mille deux cents francs)** nécessaire pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 610 "Corps de police" et la nature n° 5060 "Installations techniques", plus précisément dans le compte n° 610.5060.303 "Remise à niveau des installations de signalisation et de régulation routière, installation d'une surveillance automatique du trafic le long du m1".

Cette dépense sera amortie en 10 ans dès la fin des travaux, conformément à l'art. 17 lettre b du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

\* \* \*

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 17 août 2009

Au nom de la Municipalité  
Le Syndic                      Le Secrétaire

(L.S.)

P. Kaelin                      Ph. Poget

**Annexe:** tableau détaillé du coût de chaque action

### Délégués municipaux à convoquer:

- Par la commission ad hoc:                      M. Michel Farine, section police
- Par la commission des finances:                      M. Pierre Kaelin, Syndic, section des finances

Écublens/VD, le 20 août 2009

TX